

AVIS D'ATTRIBUTION

MANIFESTION DEDIEE A UN CONGRES

DEDIE A L'HYDROGENE ET A SES APPLICATIONS

Organisme émetteur : Société d'Economie Mixte pour les Evénements Cannois (S.E.M.E.C.) – La Croisette – CS 30051 – 06414 Cannes Cedex – France - Tél. : 04.93.39.01.01 – Télécopie : 04.93.99.37.34 – Adresse Internet : www.palaisdesfestivals.com

Objet :

A la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, la SEMEC a organisé du 11/03/2022 au 01/04/2022 une procédure de publicité préalable sur le fondement des dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques ; afin de permettre la manifestation d'intérêts concurrents pour l'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique.

La consultation portait sur la mise à disposition du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, et ses espaces annexes, pour l'accueil et l'organisation d'un événement professionnel dédié à l'hydrogène et ses applications. Cet événement sous forme de congrès, d'ateliers workshops et de conférences d'une visée internationale a pour objectif de réunir pendant 2 à 3 jours des acteurs et opérateurs de ce secteur de l'hydrogène.

Bénéficiaire :

La SEMEC a décidé d'attribuer l'autorisation d'occupation du domaine public à

SAS HOPSCOTCH CONGRES – 23/25 rue Notre Dame des Victoires – 75 002 PARIS

N° SIRET 422 322 479

La société HOPSCOTCH CONGRES est spécialisée dans le secteur de l'organisation de salons professionnels, de congrès et de conférences.

Cette autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un contrat de location d'espaces pluriannuel conclu avec la SEMEC, pour une durée de cinq ans, du 4 avril 2023 au 2 avril 2027, et se traduira par la perception d'une redevance conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques.

Date d'envoi du présent avis :

Lundi 30 mai 2022